

## DECLARATION **FO** EN CCE DE RTE DU 08 DECEMBRE 2009

Les évolutions font partie de la vie des entreprises. Elles peuvent concerner les méthodes de travail, les organisations du travail et avoir une incidence sur l'emploi et le personnel.

La démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est un des outils permettant d'anticiper ces évolutions et d'en atténuer les effets sur le personnel. Elle est sensée traduire la volonté des partenaires sociaux de s'engager dans une évolution du dialogue social, en toute transparence.

C'est pourquoi, nous considérons la GPEC comme un moyen qui permettra d'éviter tant pour le personnel que pour leurs représentants d'être mis devant le fait accompli et de donner de la lisibilité et de la visibilité aux agents à la fois dans l'exercice de leur métier et dans leur évolution.

Encore faut-il jouer le jeu !

La Direction Système Electrique vient récemment de faire l'inverse de ce qu'il faudrait. Alors :

- ☞ que l'accord sur la GPEC est présenté ce jour en CCE et qu'il définit les modalités de cette démarche,
- ☞ qu'ils existent des textes qui permettent d'appréhender les évolutions d'organisation,

elle annonce brutalement au personnel puis aux délégués syndicaux une réorganisation de l'activité Décompte/Facturation sans tenir le même langage aux uns et aux autres, sans respecter le formalisme en usage à RTE. La Direction Système Electrique imagine-t-elle l'impact sur le personnel de l'annonce d'une mutualisation au sein d'une équipe unique dans un lieu restant à définir à fin 2010 ? Pourquoi tant de précipitation alors qu'il existe un observatoire des métiers et autres instances de concertation ?

Fidèle à de vieilles habitudes, la Direction prétend bien entendu aux organisations syndicales que rien n'est décidé, qu'une large place sera laissée à la concertation alors que dans le même temps, le discours relayé sur le terrain aux agents laisse peu de place à cette hypothétique concertation dans les faits et tend à montrer que le dossier semble ficelé.

Monsieur le Président, quelle confiance pouvons-nous accorder à la Direction et comment devons-nous interpréter cette attitude qui tourne le dos à tous les outils de concertation et aux textes en vigueur à RTE alors que dans le même temps, vous nous présentez un accord sur la démarche GPEC ?

Il serait regrettable de ruiner par des errements anciens les efforts accomplis pour améliorer le dialogue social et la concertation. Le dialogue social ne se décrète pas, il s'instaure. Cela passe par le respect des accords collectifs, des partenaires sociaux et du personnel, principale richesse de RTE.

---

Suite donnée lors de CCE :

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer la méthode utilisée en ce moment pour « faire passer » diverses réflexions en cours concernant des réorganisations.

L'avis favorable émis par les délégations en CCE sur le projet d'accord GPEC constitue une opportunité que la Direction se doit de saisir. Nous avons donc demandé que la Direction respecte les textes existants en la matière et s'engage à mettre en œuvre la démarche GPEC au sujet des réflexions en cours. La Direction y a répondu favorablement.

A nos yeux, toute démarche – locale ou non – qui sortirait du cadre ainsi redéfini serait nulle et non avenue !